

# UNE INSTRUCTION EST OUVERTE CONTRE L'ÉCRIVAIN NON VIOLENT GONZALO ARIAS

(De notre correspondant.)

Madrid. — Une instruction a été ouverte par le juge du tribunal de l'ordre public contre l'écrivain Gonzalo Arias, fondateur du mouvement espagnol de « non-violence active », et contre six militants non violents. M. Gonzalo Arias et ses amis sont accusés d'avoir participé ces derniers jours à la marche des objecteurs de conscience espagnols ; ils avaient été arrêtés par la police alors qu'ils passaient la frontière franco-espagnole à Puigcerda (le Monde du 13 avril).

Le juge d'instruction estime que les militants non violents peuvent être considérés comme coupables d'un délit mettant en danger « la sûreté extérieure de l'Etat », délit auquel peut être appliqué l'article 132 du code pénal. L'article en question stipule : « Tout Espagnol qui, hors du territoire national, diffusera des nouvelles ou des rumeurs fausses, déformées ou tendancieuses, ou exécutera des actes de quelque ordre que ce soit destinés à faire perdre à l'Etat son crédit ou son autorité, ou à compromettre la dignité ou les intérêts de la nation espagnole », sera condamné à une peine de prison allant de six ans et un jour à douze ans et à la perte de tous ses droits civiques. Des amendes allant de 10 000 à 250 000 pesetas (environ 800 à 20 000 francs) seront aussi infligées aux coupables. Le juge du tribunal de l'ordre public a refusé de mettre en liberté sous caution M. Gonzalo Arias et deux jeunes militants. Les quatre autres personnes arrêtées, dont deux jeunes filles, ont été relâchées après avoir versé une caution de 25 000 pesetas (environ 2 000 francs). — J.-A. N.